



REGLEMENT DU CONCOURS 2011

1- Objectif

L'INSTITUT NATIONAL DU DESIGN PACKAGING (INDP) organise le concours **FREEPACK SPIRIT** dans le but d'encourager le développement de créations packaging sur le marché des spiritueux et mettre en avant le travail de jeunes designers.

L'objectif est de créer le **packaging complet d'une marque ou un concept de consommation** d'une boisson spiritueuse «Made In Spirit Valley».

Différents champs d'exploration sont possibles et combinables: création du concept, de la marque, du design graphique de l'étiquette, du système de bouchage, ajout d'accessoires, PLV, merchandising, packaging collector, instant de consommation, ...

Les candidats sont libres de choisir le type de spiritueux (vodka, cognac, gin, rhum, liqueur, ...), la contrainte étant de créer un projet abouti industrialisable avec une réelle valeur ajoutée.

2- Partenariat

VERALLIA – ST-GOBAIN EMBALLAGE est partenaire du concours FREEPACK SPIRIT en mettant à disposition des candidats des échantillons de bouteilles pour la conception de leurs maquettes (dans la limite d'une bouteille par candidat). Les candidats en ont la possibilité, mais restent libres d'utiliser ou non les formes verrières mises à leur disposition.

3- Organisateur

INSTITUT NATIONAL DU DESIGN PACKAGING

Parc d'Activités de Montplaisir 16100 COGNAC

Tel : 05 45 36 30 25 – Fax : 05 45 36 30 29 – www.indp.net – info@indp.net

Ce concours est organisé par l'INDP à l'occasion du salon VS PACK 2011 qui se déroule à Cognac les 6,7 et 8 décembre 2011.

4- Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants des écoles de design, d'arts graphiques, des beaux-arts et des formations en emballage à titre individuel ou par deux, résidents en Europe.

Les candidats peuvent s'inscrire individuellement ou en binôme si leur participation est collective à l'ensemble de leur promotion.

Chaque candidat ou binôme présentera un projet unique.

L'inscription au concours est gratuite.

L'envoi des créations à l'adresse de l'organisateur est à la charge et sous la responsabilité des participants.

5- Présentation des projets

Chaque participant ou groupe devra fournir :

1. Une maquette de son projet. Tous les matériaux sont autorisés. La maquette ne devant pas excéder 50 cm de largeur.
2. Une planche de présentation du projet au format A3 paysage décrivant brièvement la démarche du participant ou les caractères techniques du prototype ou un dessin de mise en situation. La planche comportera le nom du projet et le nom du ou des participant(s).
3. Une fiche de participation dûment remplie que les candidats recevront suite à leur inscription.

6- Exposition, promotion et publication des résultats

Les créations seront exposées à l'occasion du salon VS PACK les 6, 7 et 8 décembre 2011 à Cognac.

Les participants autorisent par avance l'INDP à utiliser et à communiquer leurs noms, coordonnées et images des projets présentés pour des opérations promotionnelles et de communication liées au concours FREEPACK SPIRIT et notamment à la presse professionnelle et régionale. La publication des résultats et la remise des prix auront lieu le jeudi 8 décembre 2011 à 14h30 dans le cadre du salon VS PACK à Cognac.

7- Propriété des créations et responsabilités

Les créations présentées resteront la propriété de l'étudiant et seront retournées sur simple demande.

L'organisateur dégage toute responsabilité quant à la protection des idées, brevets, modèles ou marques créées par le candidat.

8- Modalités de sélection et prix

L'INDP présélectionnera **16 projets** qui seront ensuite présentés à un jury de professionnels qui déterminera les lauréats.

Les 3 premiers prix seront récompensés :

1er prix : 1500 €

2eme prix : 750 €

3eme prix : 200 €

Chaque élève et professeur participants disposera d'une invitation pour se rendre sur le salon.

9- Calendrier

Inscriptions : avant le **10 novembre 2011** par retour du bulletin d'inscription.

Après que le professeur responsable ait indiqué le nombre de projets présentés, un dossier d'inscription sera envoyé à chaque élève ou groupe d'élèves.

Les élèves peuvent participer au concours, à titre personnel, en dehors du cadre scolaire, en contactant l'INDP directement pour obtenir un dossier d'inscription.

Envoi des projets : avant le **25 novembre 2011**

Remise des prix : le **8 décembre 2011**

10- Clauses générales

Modification ou annulation du concours : L'INDP se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée dans ce fait.

Acceptation du règlement : Par sa participation au concours et sa signature sur la fiche d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les termes du présent règlement.



Contact Concours FREEPACK : Sylvie MIRBEAU

Parc d'Activités de Montplaisir – 16100 COGNAC

Tel : 05 45 36 30 29 – Fax : 05 45 36 30 25 – smirbeau@indp.net - www.indp.net